

Motion

Inscrire le principe de la neutralité de l'Internet dans la loi

Dépôt :

Claude ADAM, déi gréng

Luxembourg, le 12 juin 2013


Débat d'orientation N° 6380 sur la neutralité d'Internet

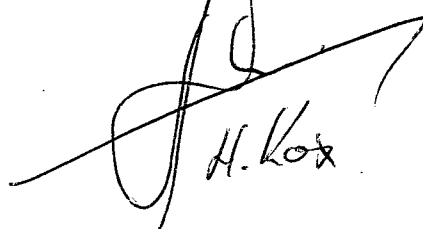
La Chambre des Député-e-s,

- Vu l'interpellation du 17 juin 2011 sur le principe de la neutralité du réseau Internet ;
- Rappelant que ses membres ont déjà adopté à la même date et à l'unanimité une motion du groupe parlementaire déi gréng invitant le Gouvernement à inscrire le principe de la neutralité de l'Internet dans la loi;
- Considérant le rapport et les travaux de la Commission parlementaire qui sont à la base du débat d'orientation d'aujourd'hui ;
- Rappelant que la neutralité du réseau est un principe fondateur de l'Internet qui exclut au niveau de la transmission des données toute discrimination à l'égard de la source, de la destination et du contenu des paquets de données et qui garantit en conséquence un accès strictement égalitaire aux utilisateurs indépendamment de leurs ressources ;
- Considérant que la neutralité de l'Internet est un garant indéniable d'opportunités entre autres en matière d'innovation économique, de participation de l'individu à la vie sociale, de pluralisme informationnel et de diffusion générale du savoir ;
- Soulignant l'avis du contrôleur européen de la protection des données (CEPD) du 7 octobre 2011 sur la neutralité de l'Internet, la gestion du trafic et la protection de la vie privée, qui attire l'attention sur les dangers potentiels des atteintes au principe de la neutralité des réseaux – notamment la violation systématique de la confidentialité des communications – qui nuiraient à la fois aux entreprises et aux citoyens, voire aux sociétés démocratiques dans leur ensemble ;

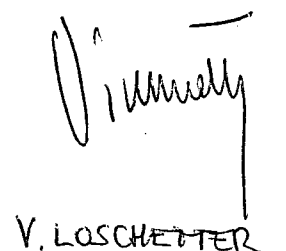
invite le Gouvernement :


- à inscrire dans la loi du 27 février 2011 sur les réseaux et les services de communications électroniques le principe de la neutralité de l'Internet;
- à défendre et à promouvoir le respect du principe de la neutralité de l'Internet au niveau européen.


C. ADAM


H. Kox


C. GIRA


V. LOSCHETTER


houlé
T. ...